



## Règlement intérieur de l'Envolée Pole Dance Studio

### Article 1 : Règles de vie au studio

**1.1** Il est interdit de manger ou de fumer dans l'école.

**1.2** Il est interdit de consommer du café ou des sodas dans la salle de cours.

**1.3** Les chaussures, poussettes, trottinettes, etc. doivent rester à l'entrée du studio.

Il est interdit de se déplacer en chaussures dans le studio. Il vous est donc demandé de quitter vos chaussures à l'entrée, de les ranger dans le meuble prévu à cet effet et de les remettre également au niveau de l'entrée, et non au niveau des canapés.

**1.4** Nous n'acceptons aucun spectateur.

**1.5** Pour les élèves de moins de 18 ans, les parents s'engagent à signer l'autorisation parentale, à accompagner leurs enfants mineurs au studio et à venir les chercher à la fin du cours. En les laissant venir ou partir seul, les parents déchargent la responsabilité de l'école en cas d'absence du professeur et/ou de tout problème qui surviendrait.

Dans la mesure du possible, et afin de garantir le bon déroulé des cours, nous demandons aux accompagnements de ne pas rester au studio durant la durée du cours.

**1.6** Pour les élèves participants au cours du midi, il est interdit de se stationner dans l'enceinte du parking du studio et de son voisinage (d'autres stationnements sont disponibles à proximité comme le parking de Condillac Université, la rue de Mayencin et la rue du Tour de l'Eau), celles-ci étant réservées aux entreprises voisines. Il ne sera possible de stationner sur les places situées devant le studio qu'à compter de 18h15 en semaine.

Il est précisé que la place de parking située à droite de l'entrée du studio avec l'écriteau « interdit de stationner » appartient à un particulier, susceptible de venir à tout moment, aussi nous vous demandons de respecter cette interdiction de stationnement.

**1.7** L'école met à votre disposition un coin cuisine que vous devez laisser propre et rangé. Merci de nettoyer l'évier après utilisation et de ne pas inonder le plan de travail.

**1.7** Les toilettes et la salle de bain mises à votre disposition doivent rester propres après votre passage.

**1.8** De manière générale, le studio est un lieu de vie collectif, merci d'en prendre en soin.

**1.9** Aucun comportement irrespectueux, que ce soit pendant les cours ou en dehors, ne sera toléré, tant à l'égard des autres élèves que de l'équipe de L'Envolée Pole Dance Studio.

## Article 2 : Accès au cours

**2.1** L'accès au cours sera refusé en cas de maladie, blessures, d'état d'ivresse, d'emprise de drogue ou de médicament.

**2.2** L'élève doit se présenter à l'heure au début du cours. En cas de retard de plus de dix (10) minutes, de la part de l'élève, le professeur se réserve le droit de ne pas l'admettre en cours si celui-ci a démarré. Aucun remboursement ne sera envisagé en cas de retard de la part de l'élève et/ou de son refus par le professeur.

**2.3** Tous les bijoux (bagues, bracelets, colliers, montres) doivent être retirés avant le début du cours et ce afin de ne pas abîmer les barres de pole.

**2.4** Ne pas appliquer de produit corporel, comme de la crème hydratante ou de l'huile, le jour du cours afin de garder l'adhérence des barres.

**2.5** Une tenue adéquate est requise : short court pour la pole ou legging pour le cerceau, brassière et débardeur.

**2.6** Vous devez prendre soin du matériel, nettoyer les barres de pole et les tapis de yoga, et ranger correctement le matériel après utilisation.

**2.7** Les seuls produits de nettoyage autorisés pour les barres, tapis ou tout autre matériel sont les produits mis à disposition par le studio.

**2.8** L'utilisation du Monkey Grip est interdite afin de préserver l'entretien des barres. Dans la mesure du possible nous vous invitons à privilégier l'utilisation du Dry Hand.

**2.9** Tout cours commencé devra être effectué en entier. Il est formellement interdit de quitter le cours avant la fin, sauf cas de force majeure ou à en avoir informé votre professeur avant le début du cours.

**2.10** Le non-respect du règlement intérieur ou acte de dégradation, violence, vol ou inconvenance de la part des élèves ou des accompagnateurs pourra entraîner une exclusion provisoire ou définitive de l'école. En cas de dommages, ceux-ci seront attribués à l'élève responsable qui devra le remboursement des dégâts.

Que l'exclusion soit définitive ou temporaire, il ne sera procédé à aucun remboursement ou prolongation d'abonnement.

## Article 3 : Comportement lors du cours

**3.1** En cas de problème physique, blessure ou maladie, pouvant impacter votre pratique, il vous appartient de prévenir votre professeur avant le début du cours.

**3.2** Écoutez, regardez attentivement et respectez les consignes des professeurs ou invités extérieurs concernant la sécurité et l'exécution des mouvements.

**3.3** Vous devez respecter le silence lorsque le cours commence (échauffements compris) mais également lorsque votre professeur parle, donne les explications et vous montre les figures à faire.

**3.4** Vous devez attendre la fin des explications de votre professeur pour exécuter les figures.

**3.5** Restez toujours vigilant et concentré pendant l'exécution des mouvements, même ceux déjà acquis.

**3.6** Aucun comportement dangereux ne sera accepté. Vous ne pouvez faire aucune figure ou mouvement non demandé par votre professeur.

**3.7** Vous devez être poli et respectueux vis-à-vis de vos professeurs et camarades de cours. Aucun comportement irrespectueux ne sera accepté sous peine d'expulsion.

**3.8** Il est formellement interdit d'ouvrir et de fouiller dans les placards sans l'accord de votre professeur.

**3.9** L'utilisation du portable à des fins personnelles est interdite pendant le cours. Aucun appel ni message ne seront acceptés dans la salle de cours. L'utilisation du portable est uniquement autorisée pour filmer vos performances.

Si vous avez besoin de répondre urgemment à votre téléphone, merci d'avertir votre professeur et d'aller dans l'entrée pour ne pas perturber le cours.

#### Article 4 : Réservation et Annulation

**4.1** L'inscription aux cours se fait en ligne en tout autonomie via B-Sport. Aucun élève ne sera accepté sans inscription.

Les professeurs ont le droit de refuser toutes personnes se présentant spontanément sans s'être inscrit au préalable que le cours soit complet ou non.

**4.2** L'Envolée Pole Dance Studio s'engage à respecter les niveaux de cours déterminés sur le planning. Merci de respecter ces niveaux lors de votre inscription, les prérequis pour chaque niveau étant disponibles sur le site internet de l'école.

**4.3** Le nombre de participants est limité à 14 personnes maximum pour les cours de pole dance, flow et exotique, à 16 personnes pour les cours de souplesse, à 12 personnes pour le cerceau et à 7 pour les cours enfants.

**4.4** Les inscriptions pour les cours ouvrent 3 semaines avant la date et heure de chaque cours. Le Studio n'est pas responsable de la vitesse à laquelle certains cours se remplissent, soyez donc vigilants sur les ouvertures de cours afin de garantir votre place.

Si un cours est plein, n'hésitez pas à vous inscrire en liste d'attente, vous serez avertis dès qu'une place se libère.

**4.5** L'annulation d'un cours doit être faite en ligne, depuis votre compte sur B-Sport. Vous avez jusqu'à 12h avant le cours pour annuler sans pénalité, dans le cas contraire le cours sera décompté de votre abonnement ou perdu sur votre carte, sans possibilité d'être recredité quel que soit le motif. Merci de faire attention à vos réservations. Il est inutile de nous contacter pour nous le dire, car le système B-Sport, nous en informera automatiquement.

**4.6** L'Envolée Pole Dance Studio se réserve le droit de modifier les horaires et/ou d'annuler un cours en cas de réservations insuffisantes, à titre exceptionnel ou définitif.

Si un cours présente moins de 6 inscrits, il sera automatiquement annulé 12 heures avant.

Vous pouvez consulter le planning mis à jour en temps réel depuis votre compte B-Sport ou sur notre site <http://lenvoleepoledancestudio.fr> dans l'onglet « réservation ». Dans ce cas, le cours est recredité sur votre compte de cours B-Sport, les participants seront avertis en avance par emails et/ou SMS.

**4.7** Tout élève ayant un abonnement illimité qui annule ses cours de manière tardive et répétée et/ou qui ne se présente pas à un cours auquel il est inscrit, plus de 3 fois sur une période de 30 jours consécutifs, verra son accès aux cours bloqué pour une semaine (ce qui annulera les réservations qui auraient été faites).

**4.8** Si vous êtes inscrits sur la liste d'attente, vous pouvez être averti de la validation de votre cours jusqu'à trois (3) heures avant celui-ci. Sans annulation de votre réservation sur la liste d'attente et si une place se libère le cours sera à faire ou dû. Pensez donc à vérifier vos e-mails.

#### Article 5 : Propriété intellectuelle

Toutes les chorégraphies et figures, techniques, échauffements et tout autre contenu proposés dans les cours de L'Envolée Pole Dance Studio sont la propriété exclusive de Johanna VIGNERON et de ses professeurs.

Tout élève fréquentant les cours de L'Envolée Pole Dance Studio (hors workshops et autres événements exceptionnels) s'engage à ne rien diffuser hors de l'école et/ou à des fins rentables sans l'autorisation préalable de L'Envolée Pole Dance Studio.

En cas de publication sur les réseaux sociaux du contenu du cours, veuillez à mentionner l'Envolée Pole Dance Studio ainsi que votre professeur.

#### Article 6 : Période de fermeture et aménagement de planning

**6.1** L'école sera fermée durant le mois d'août, les deux semaines de vacances de Noël et certains jours fériés. Les cours ne peuvent pas faire l'objet d'une récupération dans le cadre des abonnements ou des cartes pendant ces périodes.

Le planning du mois de juillet est également diminué.

**6.2** Outre les périodes de fermeture mentionnées ci-avant, le studio est susceptible de fermer pour motifs exceptionnels tels que spectacle de fin d'année, représentation extérieure ou tout autre événement ne permettant pas le maintien des cours.

Par ailleurs pour ces mêmes motifs, le planning habituel est susceptible de modification.

Dans les deux cas, il n'y aura ni prolongation des cartes et abonnements, ni report de crédits sur l'année suivante.

### Article 7 : Communication et informations personnelles

**7.1** Merci de prendre connaissance de tous les emails informatifs envoyés par L'Envolée Pole Dance Studio provenant de l'adresse [contact@lenvoleepoledancestudio.fr](mailto:contact@lenvoleepoledancestudio.fr) et de vérifier régulièrement vos SPAMS et courriels indésirables.

Ces mails vous permettent d'être informé des événements proposés par le studio mais également des changements de planning éventuels.

**7.2** Vous vous engagez à transmettre à L'Envolée Pole Dance Studio vos nouvelles coordonnées (email, adresse postale et mobile) en cas de changement.

### Article 8 : Responsabilité

**8.1** L'Envolée Pole Dance Studio n'engage pas sa responsabilité dans le cas où un élève participerait à un cours malgré des contrindications médicales et sans assurance de responsabilité civile. En cas d'accident, de dommage causé à un tiers, de bris ou perte d'objets personnels, vous en assurerez personnellement les frais inhérents si vous n'êtes pas assuré.

**8.2** En achetant une prestation à L'Envolée Pole Dance Studio, vous déclarez avoir pris pleinement connaissance des risques qu'engendre cette activité et vous les acceptez. Ainsi vous vous reconnaissez responsable de toutes conséquences qui pourraient être liées à la pratique des activités physiques dispensées par L'Envolée Pole Dance Studio et dégagez de toute responsabilité L'Envolée Pole Dance Studio, les membres de son équipe ou invités externes. Vous renoncez à toute plainte en cas d'accident, blessure, dommage ou douleur causés par votre participation à un cours ou practice au sein de L'Envolée Pole Dance Studio.

**8.3** L'Envolée Pole Dance Studio ne pourra être tenu pour responsable des accidents corporels occasionnés par la pratique de la Pole Dance ou tout autre discipline enseignée au sein de l'école. L'Envolée Pole Dance Studio ne pourra être tenu pour responsable des vols ou de la détérioration des effets personnels que pourraient subir les élèves, professeurs et intervenants. A ce titre, les personnes souhaitant être protégées pour ce type de risques sont invitées à faire les démarches nécessaires auprès de leur compagnie d'assurance.

**8.4** L'accès aux cours de pole dance et d'aérien est formellement déconseillé aux femmes enceintes. La pratique de cette activité au cours d'une grossesse engage l'unique responsabilité du pratiquant. L'Envolée Pole Dance Studio ne pourra être tenu responsable en cas d'accident quels qu'ils soient.

**8.5** L'Envolée Pole Dance Studio se réserve le droit de résilier, de plein droit et à ses torts exclusifs, tout abonnement d'un adhérent dont l'attitude ou le comportement présenteraient de manière répétée un risque ou un inconvénient pour lui-même ou pour les autres élèves, après un premier avertissement écrit. Les comportements fautifs incluent, de manière non exhaustive, le non-respect du règlement intérieur, toute dégradation et les comportements agressifs et insultants. Une fois le contrat expiré ou résilié, il n'est plus possible d'accéder aux cours sans renouveler votre achat.